

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 6-2013/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

relative à l'adhésion de la province Sud au groupement d'intérêt économique Atout France

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la convention n° C. 470-12 relative à la réalisation d'une mission d'assistance technique dans le cadre du positionnement touristique de la destination Sud et le classement des hébergements touristiques ;

Entendu le rapport n° 11-2013/APS de la commission du personnel et de la réglementation générale en date du 25 mars 2013,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 mars 2013, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La province Sud adhère au groupement d'intérêt économique Atout France au titre de l'année 2013.

ARTICLE 2 : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer tout acte nécessaire pour formaliser ladite adhésion.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

VERSION PUBLIÉE AU JONC

8892 du 09-04-2013

Délibération n° 6-2013/APS du 28 mars 2013 relative à l'adhésion de la province Sud au groupement d'intérêt économique Atout France (p. 3187).